BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 2304 du 9 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR: INTJ1805831S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 11802 du 1er décembre 2017 (NOR: INTJ1727077S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2018 :

Chevrier Patrick NIGEND: 149499 NLS: 8007318

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er avril 2018 :

Schultz Olivier NIGEND: 166814 NLS: 8022986

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er avril 2018 :

Faivre Frédéric NIGEND : 164291 NLS : 8021038

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2018 :

 Nangis Sandrine
 NIGEND : 224732
 NLS : 8073749

 Kaminski Gérard
 NIGEND : 132411
 NLS : 5295457

 Pratx Hiro-Iti
 NIGEND : 351704
 NLS : 8117497

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2018.

Le général, commandant la gendarmerie des transports aériens, F. Formell